

Golfe de Saint-Tropez recrute
DEUX AGENTS D'ENQUETE FISCALE H/F
Pour sa Direction des Finances

(Permanent titulaire ou contractuel Cat C
Cadre d'emplois des adjoints administratifs, Temps complet)

- ↳ Golfe de Saint-Tropez est une Communauté de communes **atypique**.
- ↳ Un **cadre de vie idéal** pour s'épanouir : ses espaces naturels de toute beauté, son climat privilégié (*300 jours de soleil par an*) et ses événements nombreux en toute saison.
- ↳ Un **territoire à échelle humaine**, avec douze communes où la proximité, la solidarité et les échanges sont des valeurs partagées.
- ↳ Avec 60 000 habitants à l'année, Golfe de Saint-Tropez cultive le **vivre ensemble** en toute harmonie.
- ↳ **Venez nous rejoindre dans ce territoire d'exception !**

Afin de prendre en compte l'évolution de l'activité du service « Fiscalité », la Communauté de Communes recrute deux agents d'enquête fiscale. Placé sous l'autorité du Responsable du service commun « Fiscalité », l'agent d'enquête fiscale collecte les données et informations sur le terrain et en assure le traitement en vue de participer à l'enrichissement et à la correction des bases d'imposition (impôts ménages et impôts professionnels) pour la Communauté de communes du Golfe de Saint-Tropez et les communes adhérentes au service commun.

Vos missions : Vous êtes chargé(e) de repérer les biens non imposés ou mal imposés à partir des outils mis à disposition (logiciel Fiscalis, cartes ADS, Intragéo, Google maps et google hearth). Vous préparez et procédez aux contrôles de terrain, des biens identifiés. Vous contrôlez les logements déclarés vacants (habitation, locaux professionnels) sur la base de la liste fournie par les services fiscaux. Vous assurez le traitement des informations pour alimenter la liste annuelle dans laquelle se trouvent tous les changements de base de taxes foncières (liste 41). Vous devez fournir une transmission de façon normalisée les résultats des enquêtes de terrain aux services fiscaux et aux différentes collectivités hors liste 41. Vous déclenchez auprès des services les demandes d'intervention chez les administrés et professionnels pour réaliser des contrôles. Vous accueillez, informez et aidez les administrés pour toutes informations fiscales (accueil physique et téléphonique et déplacement chez l'administré pour mesurage). Vous pouvez être amené à participer aux réunions des Commissions communales des impôts directs et aux commissions intercommunales des impôts directs... Vous assistez la responsable du service mutualisé pour la préparation de documents et leur mise en forme.

Votre profil : Titulaire au minimum d'un BAC, vous êtes en possession d'un diplôme en fiscalité, avec une expérience préalable dans un poste similaire. Vous avez une bonne connaissance des lois et réglementations fiscales en vigueur. Vous devez maîtriser les outils informatiques et les logiciels Cartes ADS, Intragéo et le logiciel fiscalis. Vous avez les connaissances des procédures administratives à la mise à jour des bases fiscales CERFA (H1/H2/REV). Votre capacité à communiquer efficacement avec les contribuables, les collègues et les autorités compétentes seront un atout indispensable. Vous savez faire preuve de rigueur, de discrétion et avez développé des qualités relationnelles. L'intégrité et la confidentialité seront des éléments importants dans votre poste. Si, vous vous identifiez sur ce profil, rejoignez-nous !

Conditions du poste : Poste temps complet 37h sur 4.5 jours du lundi au vendredi (12 RTT) basé à Cogolin (83). Rémunération statutaire et prime annuelle. Titres restaurants et Œuvres sociales. Permis B obligatoire. Déplacements fréquents sur le territoire avec véhicule de service.

Date limite pour postuler : 15 octobre 2023

Poste à pouvoir : 1^{er} décembre 2023

Envoyer un CV et
une lettre de motivation

à Vincent Morisse,
Président de la Communauté de Communes :

Par mail :
recrutement@golfe-sainttropez.fr

Par courrier :
Communauté de communes
du Golfe de Saint-Tropez
Service recrutement
2, rue Blaise Pascal - 83310 Cogolin

Pour les candidats statutaires :
Joindre le dernier arrêté de situation statutaire et les 3 dernières évaluations.